Vous demandez le baptême pour votre enfant

C'est une **très grande joie pour l'Eglise.** C'est un acte très important qui nous engage tous. Le baptême n'est pas un acte isolé, sans lendemain ; c'est la première étape d'un chemin sur lequel le baptisé doit avancer, accompagné par la communauté chrétienne, par les parents, parrain et marraine. Plus tard, le baptisé participera à **l'Eucharistie** et recevra le sacrement de **Confirmation.**

Comment faire la demande ?

La première démarche est d'écrire ou d'envoyer un mail à la paroisse pour lui dire votre intention de faire baptiser votre enfant, et de préciser le lieu et/ou la date que vous souhaitez pour cette célébration parmi les dates du calendrier paroissial 2027 ci-après.

Maison Paroissiale
16 Rue Hent Garenn – 22390 Bourbriac
paroisse.stbriacbourbriac@diocese22.fr

Merci de bien indiquer sur votre courrier vos n° de téléphone fixe et/ou portable, votre adresse mail ainsi que le prénom, le nom et l'âge de votre/vos enfants.

La préparation des parents au baptême des enfants

Deux rencontres de préparation sont prévues. L'une avec d'autres couples qui, comme vous, demandent le baptême pour leur enfant (voir plus loin « le chemin vers le baptême »), la seconde avec une personne de l'équipe baptême, pour préparer la célébration et aussi approfondir si vous le souhaitez et aussi.

Les enfants en âge de comprendre

Si votre enfant n'est plus un bébé mais en âge de comprendre (4 à 5 ans suivant la maturité de l'enfant), nous vous inviterons à une rencontre à laquelle vous viendrez avec lui. Les enfants plus âgés (7 ans et plus) préparent leur baptême dans le cadre du catéchisme.

La célébration des baptêmes a lieu durant la messe dominicale (le dimanche à 10h30 ou le samedi à 18h suivant le calendrier paroissial des messes ci-contre) : la communauté paroissiale rassemblée accueille l'enfant qui entre dans l'Eglise.

Offrande : votre participation financière

Votre offrande fait partie du soutien à l'Eglise qui ne vit que de dons. Le montant préconisé par l'évêché entre 50€ et 300€ (voir dépliant joint) est indicatif. La fourchette volontaire-ment basse permet aux personnes n'ayant que peu de ressources de participer.
Chacun donne selon sa conscience.

A quelle date et où célébrer en 2027



dim. 28/03	Bourbriac	10h30
sam. 03/04	Bourbriac	18h
dim. 18/04	Bourbriac	10h30
jeudi 06/05	Pont-Melvez	18h
sam. 08/05	Bourbriac	18h
dim. 16/05	Bourbriac	10h30
dim. 06/06	Bourbriac	10h30
dim. 13/06	Saint-Adrien	10h30
dim. 18/07	Senven-Léhart	10h30
sam. 31/07	Bourbriac	18h
dim. 08/08	Bourbriac	10h30
sam. 14/08	Saint-Connan	18h
sam. 11/09	Avaugour St Péver	18h
dim. 19/09	Logou	10h30

Toutes les célébrations baptismales ont lieu dans les églises paroissiales

Avant avril et après septembre, ou pour plus de précision voir ce qui est possible avec la paroisse de Bourbriac au 02 96 43 40 61 paroisse.stbriacbourbriac@diocese22.fr

Le chemin vers le Baptême

Une rencontre a lieu pour réfléchir :

- À la signification du baptême,
- À ce qu'est l'entrée dans l'Eglise et une vie chrétienne,
- Aux responsabilités que prennent parents, parrains et marraines à l'éveil à la Foi.

Vous pouvez choisir parmi l'une des réunions proposées ci-dessous.

Réunions qui ont lieu à
la maison paroissiale du Vally
7-9 rue Marcel Paul.
Place du Vally 22200 GUINGAMP

de 10h à 12h (les samedis)

Il est souhaitable de participer à l'une de ces rencontres 1 ou 2 mois avant le baptême

Le Parrain - La Marraine

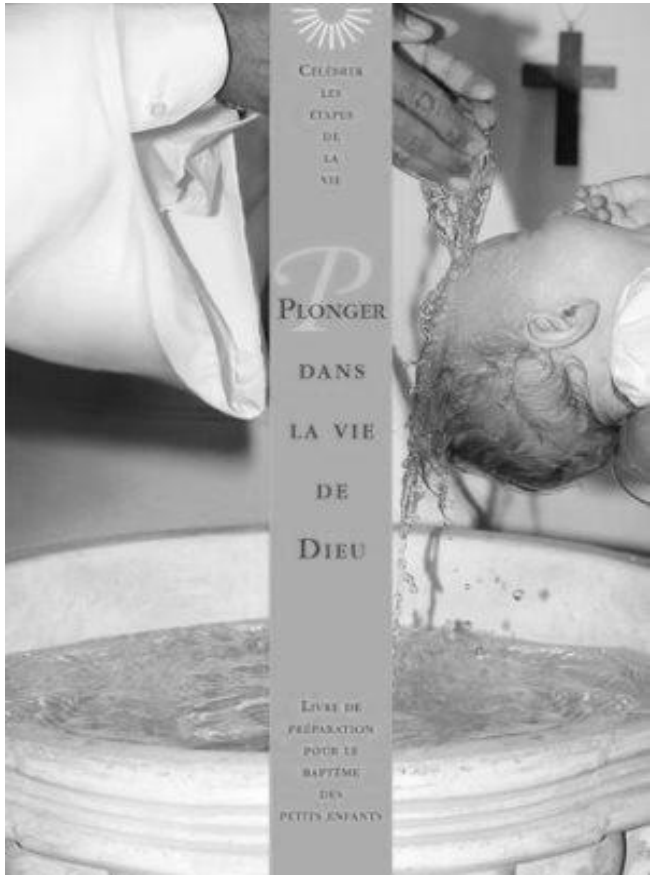
Le choix du parrain et de la marraine est important : ils ont une place privilégiée dans la vie de votre enfant et s'engagent à vous soutenir dans son éducation chrétienne.

Ils doivent avoir au moins 16 ans, être baptisés et avoir été catéchisés et confirmés. **Merci de fournir un extrait de leur acte de baptême.**

Si l'un d'eux n'est pas baptisé, il pourra être présent comme témoin de l'engagement que vous prenez pour votre enfant, mais ne pourra être reconnu comme parrain ou marraine au sens de l'Église.

Dans la mesure du possible, les parrain et marraine sont aussi invités à la réunion de votre choix au Vally.

Paroisse Saint Briac de Bourbriac



Dates de ces rencontres

20 février pour les baptêmes de mars, avril, mai
20 mars pour les baptêmes de mai et juin
17avril pour les baptêmes de juin et juillet
15 mai pour les baptêmes de juillet et aout
19 juin pour les baptêmes d'aout et septembre
17 juillet pour les baptêmes de sept et octobre

NB : Il est nécessaire que les deux parents soient d'accord pour que leur enfant reçoive le sacrement du baptême. Les deux signatures seront demandées lors de l'inscription.

Merci de nous fournir également un acte de naissance de votre enfant.

« Parce que tu as du prix à mes yeux ; que tu as de la valeur et que je t'aime… »
Livre d'Isaïe 43, 4

Chemin vers le baptême

Année 2027